



DISPOSITIF NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE  
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS  
LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER

# Rapport annuel d'avancement 2024

## Table des matières

INTRODUCTION .....	3
I. CONTEXTE.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
II. EVALUATION GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2023	7
III. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL .....	8
IV. EVALUATION DES PROGRES REALISES POUR CHAQUE EXIGENCE DE L'ITIE 27	
V. CONCLUSION.....	35

## INTRODUCTION

L'exigence 1.5 de la Norme 2023 fait obligation aux pays membres à examiner annuellement les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'Initiative.

Le présent rapport d'avancement qui rend compte des activités réalisées dans le secteur extractif au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, a été élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes au processus ITIE.

Le rapport d'avancement présente d'une part l'évaluation des activités par rapport au plan de travail 2024 et d'autre part par rapport aux exigences de la norme.

Si certaines contraintes n'ont pas permis de mettre en œuvre toutes les activités, des efforts substantiels ont néanmoins été déployés et ont permis la réalisation de l'essentiel des activités du plan de travail 2024.

C'est en 2005 que le Niger a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives. En Septembre 2007, le Niger devint « pays candidat ».

En Mars 2011, le Niger a acquis le statut de pays « Conforme » à la norme ITIE. De 2012 à 2014, le Niger a régulièrement produit ses rapports pays dans les délais, lui permettant ainsi de satisfaire l'Exigence n° 7.2 durant cette période.

Par une incompréhension, née d'un déficit de communication, le Niger a été suspendu lors du Conseil d'Administration de l'ITIE tenu à Manille aux Philippines en octobre 2017, pour insuffisance de progrès provoquant son retrait du processus. Suite à des pourparlers, le Niger a décidé de réintégrer le processus lors de la Conférence sur la gouvernance du secteur extractif tenu à Niamey en Janvier 2019. Le Niger a entrepris des démarches et a officiellement réintégré le processus en Février 2020 à la suite de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Oslo.

Depuis sa réintégration le Niger a produit quatre (4) rapports ITIE à savoir les rapports 2019, 2020, 2021 et 2022. Il a en outre produit les rapports 2016, 2017 et 2018.

Le plan de travail 2024, extrait du plan d'actions 2022-2024 a été élaboré en tenant compte des priorités nationales et a fait l'objet, lors de son élaboration, de larges concertations avec l'ensemble des parties prenantes au sein et en dehors du GMC. La mise en œuvre a été négativement impactée par des contraintes financières suite à des restrictions budgétaires.

## I. Contexte

La mise en œuvre de la norme ITIE s'est déroulée dans un contexte international marqué par la crise russo-ukrainienne et sur le plan régional par la création de la Confédération des Etats du Sahel et la sortie annoncée de la CEDEAO par les Etats de l'AES. Au niveau national, il a été marqué par le défi sécuritaire, la fermeture de la frontière avec le Bénin et le début des activités d'exportation du pétrole brut d'Agadem jusqu' au port de Sémé. Dans le domaine minier, des mises en demeure ont été adressées à certaines sociétés pour se conformer aux dispositions de la loi et aux engagements souscrits. Cette procédure engagée par l'administration des mines a suscité plusieurs échanges des courriers entre l'administration et les sociétés détentrices des titres. Cela a abouti au retrait de

plusieurs permis de recherche et d'exploitations minières et des autorisations d'exploitation minière semi mécanisée entraînant leur retour au domaine public.

Ainsi deux (2) permis d'exploitation IMOURAREN et MADAOUELA 1 détenu respectivement par IMOURAREN SA (filiale du groupe ORANO) et Goviex Niger Holdings Ltd ont été retirés par décret pris en Conseil des Ministres.

ORANO et Goviex Niger Holdings Ltd ont porté l'affaire devant les juridictions.

La seule société d'uranium en exploitation, à savoir SOMAIR, fait face à des difficultés avec l'impossibilité d'exporter la production par le port de Cotonou. ORANO a annoncé l'éventuelle suspension des activités de SOMAIR ce qui a été rejeté par la SOPAMIN représentant les intérêts de l'Etat dans la société par lettre du 31 octobre 2024. Par la suite ORANO déclare avoir perdu le contrôle opérationnel de SOMAIR et entend défendre ses intérêts auprès des instances compétentes. <https://www.orano.group/fr/actus/actualites-du-groupe/2024/decembre/orano-constate-la-perte-du-contrôle-operationnel-de-la-somair-au-niger>

En outre, sept (7) permis de recherche et treize (13) autorisations d'exploitation semi mécanisées ont été retirés.

Avec les expirations de la durée de validité un total de 41 permis de recherches sont retombés dans le domaine public.

Par ailleurs, il convient de noter la création de deux sociétés d'Etat dans le domaine de l'Or et de l'Uranium à savoir respectivement :

- la société Mazoumawa National Gold Company (MNGC) par décret n°2024/571/P/CNSP/MM/ME/F du 19 septembre 2024 et;
- la Société Timersoï National Uranium Company (TNUC) par décret n° 2024/572/P/CNSP/MM/ME/F du 19 septembre 2024

En termes de réformes, il faut noter l'adoption de deux ordonnances :

- L'ordonnance n° 2024-37 du 8 août 2024 portant loi minière avec pour objectif de rendre plus attractif le secteur et accroître les retombées financières de l'Etat ;

- L'ordonnance n° 2024-34 du 2 août 2024 relative au contenu local dans les secteurs des mines et des hydrocarbures dont l'objectif principal est de booster l'économie locale et accroître le transfert des technologies et des compétences au profit des entreprises locales.

Concernant le secteur pétrolier, il faut souligner.

- la signature du contrat de partage de production (CPP) entre la SONIDEP et l'Etat du Niger le 25 Mars 2024 suivi de l'octroi du bloc pétrolier (R5 R6 R7) à la Société Nigérienne de Pétrole (SONIDEP) par arrêté n 24/MPe/SG/DGH/DCEPP/DL du 26 Mars 2024
- la signature du contrat de partage de production (CPP) entre la SONIDEP/ETAT DU NIGER le 25 Mars suivi de l'octroi du bloc pétrolier (Bilma) à la Société Nigérienne de Pétrole (SONIDEP) par arrêté n 25/MPe/SG/DGH/DCEPP/DL du 26 Mars 2024
- La signature d'un mémorandum d'entente le 24 Octobre 2024 avec la société ZIMAR pour la construction de la raffinerie et d'un complexe pétrochimique à Dosso ;

Le contexte de mise en œuvre de l'ITIE au Niger en 2024 a été marqué par :

- la mise sous surveillance active du Niger du 23 octobre 2023 au 9 janvier 2024, suite aux événements du 26 juillet 2023 puis son maintien sous vigilance accrue jusqu'en mars 2025 par le Conseil d'administration de l'ITIE du 29 février 2024 ;
- la suspension temporaire du Niger pour non publication du rapport 2021 à la date d'échéance. Suite de la publication du rapport, cette suspension a été levée le 11 juillet 2024 ;
- la décision de clôture du processus de validation du Niger au titre de la Norme ITIE 2019 entamé en avril 2023 par le Conseil d'administration de l'ITIE du 14 mai 2024.

Suite à la modification du calendrier de validation par le Conseil d'administration de l'ITIE du 04 novembre 2024, le Niger fera l'objet d'une évaluation ciblée dans le cadre de la Norme ITIE 2023 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Selon l'Exigence 7.4.a de la Norme 2019, les rapports annuels d'avancement doivent inclure :

- i. Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée et une description des résultats de ces activités.
- ii. Une évaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l'ITIE et les mesures prises pour aller au-delà des Exigences.

Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du groupe multipartite (Exigence 1.5), y compris l'évaluation de l'impact et des résultats à la lumière des objectifs énoncés.

Le présent rapport est élaboré conformément à l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019. Il s'inscrit dans le cadre de l'évaluation annuelle des activités de l'ITIE au Niger, que le GMC s'est proposé de réaliser dans le plan d'action 2022-2024, et du partage des informations sur la mise en œuvre de l'ITIE avec les parties prenantes.

Le rapport d'avancement annuel passe en revue l'essentiel des activités qui ont pu être exécutées.

## II. EVALUATION GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2024 :

Le plan de travail 2024 s'appuie sur les priorités nationales contenues dans les documents suivants :

- Le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP),
- La Politique Minière Nationale (2020-2035) ;
- La Politique Pétrolière Nationale (2018-2028) ;

Le plan de travail est décliné en six (6) axes à savoir :

- Axe I : Renforcement de la gouvernance interne du DN/ITIE-Niger ;
- Axe II : Amélioration de la transparence et de l'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger ;
- Axe III : Production et publication des rapports ITIE ;
- Axe IV : Communication, vulgarisation de la Norme ITIE 2019 et des rapports ITIE ;

- Axe V : Renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Axe VI : Suivi Evaluation et pérennisation du processus ITIE.

En 2024, le DN-ITIE a décidé de mettre l'accent sur l'atteinte des six **(06)** principaux objectifs qu'il s'est fixés dans son Plan de Travail Annuel (PTA), à savoir :

- mettre en place des mécanismes et procédures qui garantissent le processus décisionnel transparent et redevable vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du public
- faire de l'ITIE un véritable outil de transparence et d'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger
- renforcer les progrès dans la mise en œuvre des exigences de l'ITIE et la Production de données exhaustives et fiables sur les secteurs minier et pétrolier.
- mener des actions de sensibilisation, de communication et de dissémination afin de rendre les rapports largement accessibles et alimenter des débats publics responsables
- consolider et renforcer les capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes dans la mise en œuvre.
- renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE

### III. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL

#### ACTIVITES DU PLAN DE TRAVAIL REALISEES

Conformément au plan de travail du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (DN/ITIE-Niger) de l'année 2024, les principales activités réalisées sont relatives aux points suivants :

#### **1. Elaboration des Rapports ITIE Niger 2016, 2017 et 2018**

Tenue de l'Atelier de validation des projets de rapports ITIE Niger 2016, 2017 et 2018 du 27 au 29 février 2024 à l'hôtel Bravia.

## **2. Elaboration du Plan de travail 2024**

Conformément à l'exigence 1.5 de la norme ITIE, le plan de travail 2024 a été élaboré et examiné en février avec la contribution de tous les experts du SE et en tenant compte des priorités nationales identifiées principalement dans le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), la Politique Minière Nationale (2020-2035) et la Politique Pétrolière Nationale (2018-2028) ...

## **3. Elaboration du rapport d'avancement 2023**

Ce rapport d'avancement a été élaboré et enrichi avec la contribution du GMC.

## **4. Mise à jour du site web avec l'analyse et le toilettage du site**

Dans le cadre de la mise à jour du site web, les activités suivantes ont été réalisées :

- réactualisation du contenu des différentes pages du site web ;
- réalisation et mise en ligne des cadastres minier et pétrolier ;
- réactualisation des statistiques minières et pétrolières et des statistiques sur les revenus du secteur extractif ;
- Publication de tous les contrats et conventions en vigueur et leurs avenants.

## **5. Elaboration du rapport ITIE 2021**

- collecte des données auprès des différentes structures pour l'élaboration du rapport de cadrage ;
- transmission des déclarations à l'Administrateur Indépendant ;
- compilation des paiements reçus des entités administratives (MM, MPe, DGI, DGD et DGTCP) afin de déterminer le seuil de matérialité.

## **6. Elaboration du Rapport ITIE 2022**

- collecte des données auprès des différentes structures pour l'élaboration du rapport de cadrage ;
- transmission des déclarations à l'Administrateur Indépendant ;
- compilation des paiements reçus des entités administratives (MM, MPe, DGI, DGD et DGTCP) afin de déterminer le seuil de matérialité.

- 

## **7. Elaboration du plan d'actions 2025-2027**

Le projet de plan d'actions 2025-2027 a été élaboré par le Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger en se basant uniquement sur les priorités du Gouvernement. Il a été soumis aux membres du GMC depuis le 12 août 2024 aux fins de partage avec les collègues au sens large pour l'enrichir avec leurs contributions.

## **8. Réunions du GMC**

Compte tenu du contexte particulier, mais aussi du fait de l'insuffisance des ressources financières et des procédures complexes de mobilisation des fonds, une seule réunion du GMC a été organisée, le 19 novembre 2024. L'ordre du jour a porté sur :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE sous l'angle de la surveillance active ;
- La présentation de l'avant-projet du plan d'actions 2025-2027 ;
- Les réformes et faits intervenus dans le secteur extractif ;
- Divers.

Après cette réunion, une liste d'actions à entreprendre a été établie. Il s'agit notamment de l'ouverture d'un compte de dépôt, la relance des présidents des commissions spécialisées pour l'élaboration de leur plan de travail, l'élaboration d'une note documentée pour le mécanisme de financement du DN, d'une note démontrant la pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE et celle du projet de PV de la réunion GMC et son examen et sa transmission aux participants à la réunion.

Toutefois, l'avis des membres du GMC a été systématiquement requis concernant les rapports ITIE et autres documents à travers la plateforme WhatsApp et le mailing-list.

## **9. Réunions des Commissions spécialisées**

Suite à recommandation de la réunion du GMC du 26 décembre 2023, les différentes commissions spécialisées se sont réunies le 29 et le 30 janvier 2024 pour examiner leurs TDRs et mettre en place leurs bureaux. La commission Communication a également examiné son plan de travail.

La commission Audit et Collecte élargie aux points focaux s'est réunie le 02 avril 2024 pour examiner les déclarations des entités de l'Etat dans le cadre de l'Elaboration du rapport ITIE 2021.

La commission Audit et Collecte s'est réunie le 25 novembre 2024 pour examiner le rapport de cadrage ITIE 2022.

## **10. Participation à trois formations en ligne organisées par le Secrétariat international de l'ITIE**

### **L'utilisation des données ITIE :**

Session #1 : « Améliorer la déclaration grâce à l'analyse de données - Aperçu du parcours de l'ITIE Libéria », 25 juin 2024 ;

Session #2 : « Naviguer sur le site web de l'ITIE : Débloquer les données sur les industries extractives », 29 octobre 2024.

### **L'atelier régional pour l'Afrique sur la propriété effective :**

Session #1 : « Les nouvelles exigences de la Norme ITIE 2023, les cadres juridiques, la divulgation systématique et l'établissement de registres de propriété effective », 17 juillet 2024 ;

Session #2 : « Utilisation des données sur la propriété effective pour identifier les risques de corruption dans le secteur extractif, et mise en relation des informations sur la propriété effective et sur les licences », 24 juillet 2024.

### **Renforcement des capacités sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et la norme ITIE 2023 pour la région Afrique :**

Session #1 : « Sensibiliser aux caractéristiques et à l'ampleur de l'exploitation minière artisanale dans les pays mettant en œuvre l'ITIE – Renforcer la capacité des groupes multipartites à divulguer les données relatives à l'EMAPE », 04 décembre 2024 ;

Session #2 : « Sensibiliser aux exigences de l'ITIE relatives à l'EMAPE dans la Norme ITIE 2023 - Permettre l'apprentissage par les pairs dans les pays africains mettant en œuvre l'ITIE sur les divulgations sur l'EMAPE dans les rapports ITIE, les rapports thématiques sur l'EMAPE et l'inclusion des aspects liés à l'EMAPE dans les plans de travail de l'ITIE », 11 décembre 2024.

Il faut noter la très faible participation des membres du GMC à ces formations.

L'état de mise en œuvre des activités définies dans le plan de travail est rapporté dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Etat de mise en œuvre des activités du plan de travail**

<b>Axe I : Renforcement de la Gouvernance du DN/ITIE-Niger</b>				
<b>Objectif : Mettre en place des mécanismes et procédures qui garantissent le processus décisionnel transparent et redevable vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du public</b>				
<b>Résultat : Les mécanismes et procédures décisionnels mis en place permettent au DN/ITIE Niger de prendre des décisions transparentes et redevables vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du public</b>				
<b>Objectifs Spécifiques</b>	<b>Résultats</b>	<b>Activités</b>	<b>IOV/ Livrables</b>	<b>Niveau d'exécution</b>
OS 1 : Mettre à jour le Plan de travail conformément à la note d'orientation N° 2 pour tenir compte de la Norme ITIE	L'ensemble des parties prenantes sont consultées et -contribuent effectivement à la mise à jour du plan de travail	Identification des priorités nationales des IE au Niger	Rapport	<b>Réalisé</b>
		Définition des objectifs et des activités pour la mise en œuvre de l'ITIE Niger conformément aux priorités	Rapport	<b>Réalisé</b>
		Publication du Plan de travail de l'ITIE	<b>Site Web</b>	<b>Réalisé</b>
		Révision périodique et annuelle du plan de travail	Plan d'actions révisé	<b>Réalisé</b>

OS2 : Tenir régulièrement les réunions du Comité de Supervision du GMC et des commissions thématiques	Les réunions du Comité de Supervision GMC et des commissions thématiques se tiennent régulièrement	Organisation trimestrielle de sessions ordinaires du GMC	Comptes rendus, procès-verbaux, rapports, documents de travail, TDR, etc.	<b>Réalisé en partie (1 réunion tenue)</b>
		Organisation semestrielle de sessions ordinaires du Comité de Supervision	PV, Compte rendus et documents de travail	<b>Non réalisé</b>
		Organisation de séances de travail des commissions thématiques et autres groupes de travail	Comptes rendus, rapports et documents produits	<b>Réalisé en partie</b>
OS3 : Améliorer le dispositif institutionnel du DN/ITIE-Niger	Le dispositif institutionnel du DN/ITIE-Niger est amélioré	Mettre en place des points focaux régionaux ITIE	Liste des points focaux	<b>Non réalisé</b>

**Axe II : Amélioration de la transparence et de l'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger**

**Objectif : Faire de l'ITIE un véritable outil de transparence et d'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger**

**Résultat : ITIE devient véritable outil de transparence et d'accès à l'information sur les Industries extractives au Niger**

<p>OS 1 : Renforcement des systèmes nationaux pour une production ponctuelle, systématique, et ouverte de données fiables sur le secteur extractif.</p>	<p>Les données clés concernant le secteur sont systématiquement divulguées</p>	Mise en place d'un système intégré de gestion et de suivi des informations du secteur extractif	Système opérationnel	<b>Non réalisé</b>
		Mise en place d'une base de données au sein du DN/ITIE	Base de données fonctionnelle	<b>Réalisé</b>
		Etude de faisabilité de la politique sur les données ouvertes	Etude de faisabilité réalisée	<b>Non réalisé</b>
		Mise en place d'un système de télé déclaration des entités déclarantes	Système opérationnel	<b>Non réalisé</b>
		Suivi de la Publication des états financiers des entreprises de l'Etat et autres informations sur leur Gouvernance	Etats financiers des entreprises de l'Etat et autres informations sur leur gouvernance publiés	<b>Réalisé</b>
		Signer le protocole d'accord avec la Cour des comptes sur la certification des déclarations des administrations	Protocole signé	<b>Non réalisé</b>

		Mise en place d'un registre électronique public des licences minières et des licences des hydrocarbures contenant au moins les informations demandées par l'exigence 2.3 de la norme	Registres mis en place et publiés sur les sites des ministères	<b>Réalisé sur le site du DN/ITIE-Niger</b>
		Mise en place un mécanisme de collecte des données sur l'emploi	Processus lancé	<b>Réalisé en partie</b>
		Prise en compte des exigences de l'ITIE dans l'élaboration des textes relatifs à l'octroi des titres miniers et pétroliers	Les exigences de l'ITIE sont prises en compte	<b>Réalisé</b>
		Mettre en place des mécanismes pour organiser les NIF des entreprises extractives	Les titulaires de licences et d'autorisation sont identifiés par un NIF	<b>Réalisé</b>
OS 2 : Renforcer la divulgation des	<b>Mettre en place un cadre</b>	Organisation d'un atelier national sur la divulgation des données sur la PE		<b>Non réalisé</b>

bénéficiaires effectifs	<b>juridique sur les BE</b>	Formation des parties prenantes sur les problématiques d'identification des PE et de la vérification des données		<b>Non réalisé</b>
		Constitution d'un groupe de travail/comité interministériel (Ministère de la Justice, Ministère des Finances, GMC, ...)		<b>Réalisé en partie</b>
		Rédaction et proposition d'un projet texte portant mise en place d'un registre public des PE		<b>Non réalisé</b>
		Organisation d'ateliers de validation du projet de texte par les parties prenantes		<b>Non réalisé</b>
OS3 : Publier les contrats, licences et permis octroyés aux	Les contrats et permis octroyés aux entreprises extractives sont publiés	Recenser les conventions en vigueur	Liste et copie des conventions en vigueur	<b>Réalisé</b>
		Améliorer la capacité du site web	Création d'un Google drive	<b>Réalisé</b>

entreprises extractives	Mise à jour du site web	Site web réorganisé	<b>Réalisé</b>
	Publication des conventions	Nombre convention publiées/nombre convention en vigueur	<b>Réalisé</b>

**Axe III : Production, publication des rapports ITIE et pérennisation du processus ITIE**

**Objectif: Renforcer les progrès dans la mise en œuvre des exigences de l'ITIE et la Production de données exhaustives et fiables sur les secteurs minier et pétrolier**

**Résultat : Les rapports de conciliation de qualité respectant la Norme ITIE sont produits**

OS 1 : Réaliser des études de cadrage pour définir le périmètre et le seuil de	Le périmètre et le seuil de matérialité pour chaque rapport de conciliation ITIE sont connus grâce	Elaboration du rapport de cadrage 2021	Rapport de cadrage 2021	<b>Réalisé</b>
		Elaboration du rapport de cadrage 2022	Rapport de cadrage 2022	<b>Réalisé</b>

matérialité pour chaque rapport de cadrage ITIE	aux études de cadrage	Atelier de validation technique des études de cadrage	Rapports de cadrage adoptés	<b>Réalisé par en consultation ligne</b>
OS2 Produire les rapports ITIE	Les rapports pays ITIE sont produits conformément à la norme	Validation des rapports ITIE 2016,2017 et 2018	Rapports ITIE 2016,2017 et 2018	<b>Réalisé</b>
		Elaboration du rapport ITIE 2021	Rapports ITIE 2021	<b>réalisé</b>
		Elaboration du rapport ITIE 2022	Rapports ITIE 2022	<b>réalisé</b>
		Organisation des séances de validation des rapports	Rapports atelier de validation	<b>Réalisé par en consultation ligne</b>
		Edition des rapports	Nombre de rapports	<b>Non réalisé</b>
OS3 : apprécier la contribution du secteur extractif au PIB et au développement local	L'ITIE est utilisée par les parties prenantes comme un instrument de bonne gouvernance économique et sociale pour le développement durable	Réalisation d'une étude sur la contribution du secteur extractif au PIB.	Rapport d'étude	<b>Non réalisé</b>
		Réalisation d'une Etude sur le Contenu local dans le secteur extractif au Niger	Rapport de l'étude	<b>Non réalisé</b>
		Atelier de validation de l'Etude sur le Contenu local dans le secteur extractif au Niger	Rapport de l'Atelier	<b>Non réalisé</b>

		Réalisation d'une Etude sur les exonérations accordées aux entreprises du secteur extractif au Niger	Rapport	<b>Non réalisé</b>
		Atelier de validation de l'Etude sur les exonérations accordées aux entreprises du secteur extractif au Niger	Rapport de l'Atelier	<b>Non réalisé</b>
OS4 : apprécier l'importance des paiements infranationaux	<b>Les données sont utilisées dans le rapportage</b>	Etude sur les paiements infranationaux	Rapport	<b>Non réalisé</b>
OS5 Renforcement des entités déclarantes (administration et entreprises) sur les données à fournir dans le cadre du rapport ITIE	Les entités déclarantes (administration et entreprises) sont outillées sur les données à fournir	Formation sur le Renforcement des entités déclarantes (administration et entreprises) sur la Norme ITIE et sur les données à fournir	Rapport	<b>Non réalisé</b>

**Axe IV : Communication et vulgarisation de la Norme et des rapports ITIE**

**OG : Mener des actions de sensibilisation, de communication et de dissémination afin de rendre les rapports largement accessibles et alimenter des débats publics responsables**

**Résultat : Les informations sur les contenus des rapports et de la norme ITIE sont largement disponibles et facilement accessibles**

OS1 Disséminer les rapports	: Tous les rapports ITIE sont diffusés et compris	Impression des rapports ITIE et leurs synthèses en Français et langues locales	Rapports et synthèses disponibles	<b>Non Réalisé</b>
		Mise en ligne des rapports sur le site web - ITIE et sur le site des parties prenantes.	Feedback et consultation du site	<b>Réalisé</b>
		Insertion des synthèses des rapports dans les journaux de la place	Parution des journaux	<b>Non réalisé</b>
		Organisation des conférences de presse et de débats radio télévisés à chaque parution des rapports et rédaction des communiqués de presse	Compte rendu	<b>Non réalisé</b>

		Dissémination des rapports dans toutes les régions à travers des conférences publiques et les différents canaux de communication	Nombre d'ateliers et quantité des rapports disséminés	<b>Réalisé en partie par le ROTAB sur le rapport 2021</b>
		Organisation des débats publics autour des chiffres du rapport et sur les enjeux de la transparence et la bonne gouvernance dans les universités et autres institutions publiques et privées	Compte rendu	<b>Réalisé en partie par le ROTAB sur le rapport 2021</b>
OS2 :		Signature de partenariat de rédaction, de publication, de production et de diffusion avec les médias et agences de communication	Accord de partenariat	<b>Non réalisé</b>
Améliorer la visibilité du DN/ ITIE Niger	L'ITIE-Niger est connue du public	Production et réalisation de films documentaires sur l'ITIE	Film, CD	<b>Non réalisé</b>
		Organisation d'un atelier de formation des journalistes sur l'ITIE et mise en place d'un réseau.	Le réseau des journalistes ITIE	<b>Non réalisé</b>

		Conception et impression des supports de communication (affiches, dépliants, gadgets, autocollants, posters, Tee-shirt, banderole etc.) sur l'ITIE		<b>Non réalisé</b>
		Animation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, etc.)	Revue de presse	<b>Réalisé</b>
OS3 : Mobiliser et conscientiser le public autour du processus, enjeux et défis de l'ITIE		Organisation des journées portes ouvertes sur l'ITIE à Niamey.		<b>Non réalisé</b>

**Axe V : Renforcement des capacités des parties prenantes**

**Objectif : Consolider et renforcer les capacités des parties prenantes dans la mise en œuvre.**

**Résultat : Les capacités des parties prenantes et autres groupes cibles sont renforcées.**

OS1 : Elaboration du plan de renforcement de capacités	Le plan de renforcement de capacités est élaboré	Réunion d'élaboration du plan de renforcement des capacités	Plan de renforcement de capacités	<b>Non réalisé</b>
OS2 : Mettre en œuvre le plan de formation	Les parties prenantes sont formées sur la Norme	Atelier de formation des structures de la société civile et des parties prenantes sur la norme	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>
		Organisation d'un séminaire gouvernemental sur la norme ITIE	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>
		Atelier de formation des acteurs de la justice sur la norme	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>
		Organisation des journées d'information à l'endroit des parlementaires sur la norme ITIE	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>
		Atelier de formation des agents du Ministère des Mines sur la norme	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>
		Atelier de formation des agents du Ministère des Finances sur la norme	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>

		Atelier de formation des agents du Ministère du Pétrole sur la norme	Rapport de l'atelier	<b>Non réalisé</b>
OS3 : Organiser les voyages d'échange, d'étude et de visite de site et participer aux conférences et réunions de l'ITIE	Les voyages d'échanges et de visite de site sont organisés	Voyages d'échange, d'étude et de visite de site	Rapport de mission	<b>Non réalisé</b>
	Les membres du GMC et/ou du SE participent aux réunions et conférences de l'ITIE	Participation à la réunion des coordonnateurs Nationaux d'Afrique Francophone à Abidjan Participation à la réunion des Coordonnateurs Nationaux à Genève	Rapports de mission	<b>Réalisé</b>
<b>Axe VI : Suivi Evaluation et pérennisation du processus ITIE</b>				
<b>Objectif : Renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE et Préparer l'exercice de pré-validation</b>				
<b>Résultat : Un dispositif de suivi Evaluation est créé et la pré validation est préparée</b>				
OS 1 Renforcer le suivi et		Création d'un dispositif de suivi évaluation		<b>Non Réalisé</b>

l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE	La mise en œuvre du processus ITIE est évaluée	Adoption d'un mécanisme de suivi des recommandations		<b>Non réalisé</b>
		Elaboration d'un plan de suivi des recommandations des rapports ITIE et de la Validation		<b>Non réalisé</b>
OS 2 Evaluer l'impact de la mise en œuvre du processus ITIE	L'impact de la mise en œuvre du processus ITIE est connu	Réalisation d'un exercice annuel d'évaluation des résultats et de l'impact de l'ITIE		<b>Non réalisé</b>
OS 3 : Produire les rapports annuels d'avancement	Les rapports annuels d'avancement sont produits	Elaboration des rapports		<b>Réalisé</b>
		Organisation des ateliers de validation de rapport		<b>Non réalisé</b>
		Publication des rapports d'avancement		<b>Non réalisé</b>
OS 4 : Validation	Le plan d'action de la validation est mis en œuvre	Recenser toutes les parties prenantes		<b>Non Réalisé</b>
		Publication des contrats sur le site web		<b>Réalisé</b>
		Directive pour la transmission systématique		<b>Réalisé</b>

		de toute nouvelle convention au DN/ITIE	
--	--	---	--



Activités réalisées



Activités réalisées en partie



Activités non réalisées

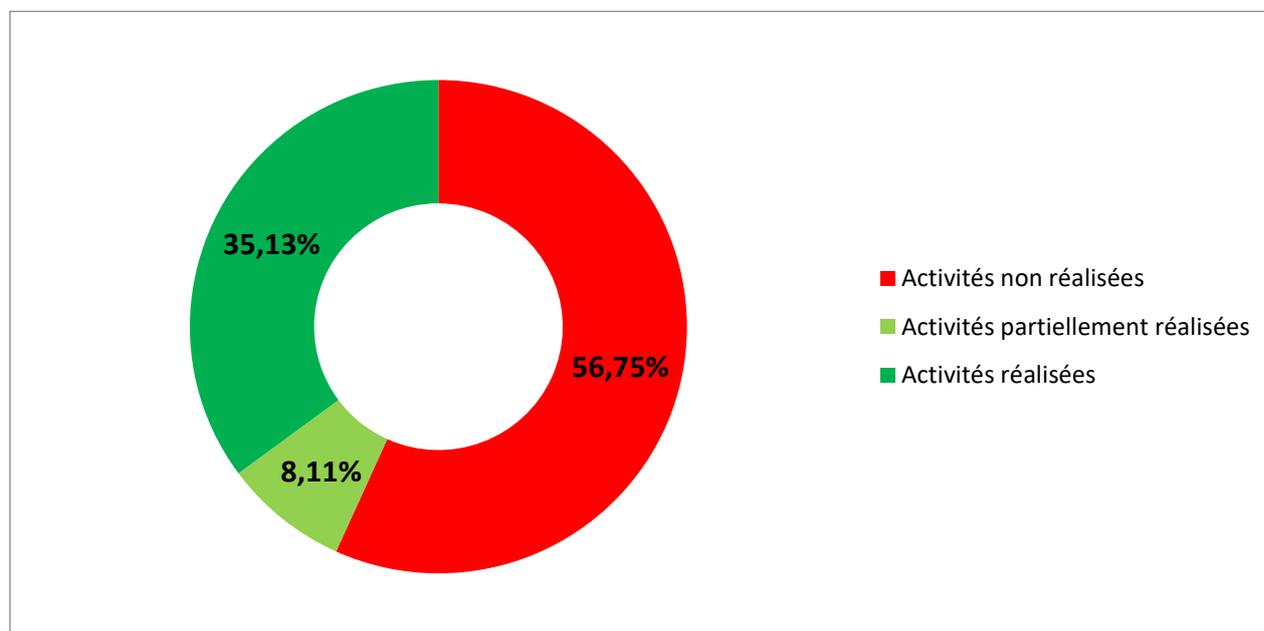
Sur la base des objectifs, le DN-ITIE a pu exécuter pleinement vingt-six (26) des soixante-quatorze (74) activités inscrites au plan de travail 2024. Le taux des activités pleinement réalisées est de 35,13 %.

Le DN-ITIE a pu réaliser en partie six (6) activités du plan de travail 2024, dont notamment l'organisation trimestrielle de sessions ordinaires du GMC, l'organisation semestrielle de sessions ordinaires du Comité de Supervision, l'organisation de séances de travail des commissions thématiques. Le taux des activités réalisées en partie est de 8,11%.

Quarante-quatre (42) activités n'ont pas connu de réalisation

Le taux des activités non réalisées est de 56,75 %.

### **Graphique : Niveau d'exécution des activités du plan de travail**



#### IV. EVALUATION DES PROGRES REALISES POUR CHAQUE EXIGENCE DE L'ITIE

La norme ITIE 2019 comporte 7 exigences réparties en 34 sous-exigences.

##### **EXIGENCE 1** : SUIVI PAR LE GROUPE MULTIPARTITE

Cette exigence comporte 5 sous-exigences.

##### 1.1 ENGAGEMENT DE L'ETAT

L'Etat doit Participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le collège de l'Etat regroupe toutes les institutions concernées par le secteur extractif ; Cependant l'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux n'est pas effective. La participation des représentants de l'Etat aux réunions du GMC s'est notablement améliorée. Le taux de participation à la réunion du GMC est de l'ordre de 50%.

## 1.2 ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Les entreprises doivent participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le collège des entreprises mis en place fonctionne et le collège au sens large est consulté à travers la plateforme WhatsApp et un mailing-List. Les principales entreprises du secteur extractif ont participé à l'élaboration des rapports 2021 et 2022. La réunion du GMC s'est tenue en fin d'année dans un contexte de clôture de comptes entravant la pleine participation des Entreprises.

## 1.3 ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

La société civile doit participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le collège de la société civile est mis en place et fonctionne selon un règlement intérieur et un code de conduite. Le niveau de participation des représentants du collège de la société civile aux réunions du GMC est très élevé, certaines organisations de la société civile se distinguent par leur pleine implication dans la mise en œuvre de l'ITIE notamment à travers le nombre d'activités qu'elles réalisent.

Toutefois, Il existe un besoin en renforcement de capacités des acteurs de la société civile sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre du processus ITIE.

## 1.4 LE GROUPE MULTIPARTITE

Le GMC est pleinement opérationnel et comprend les trois (3) collèges. Les mandats des représentants de la société civile et des entreprises désignés par leurs pairs sont toujours valides. Les représentants de l'Administration sont désignés sur titre. Selon les textes du dispositif, le GMC devrait se réunir au moins 4 fois par an. En 2024, il ne s'est réuni qu'une seule fois en raison des difficultés de déblocage des fonds nécessaires pour la tenue des réunions. Pour y remédier, le GMC a recommandé l'ouverture d'un compte de dépôt à la DGTCP au nom du Secrétariat Exécutif. Ce compte a ouvert et sera opérationnel avec l'ouverture des crédits au titre du premier trimestre 2025.

## 1.5 LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail 2024 est issu du plan d'actions 2022-2024 qui est le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, conformément à l'Exigence 1.5.b. Il a été élaboré en tenant compte des priorités nationales. Le plan d'actions 2022-2024 a été soumis à l'observation des structures et collègues du GMC au sens large, avant son adoption.

Le plan d'actions 2022-2024 est disponible sur le site internet de l'ITIE Niger.

### **EXIGENCE 2 : CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL, OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS**

Cette exigence comporte 6 sous-exigences.

#### 2.1 Cadre juridique et fiscalité

L'exigence 2.1 relative à la description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives et à la documentation des réformes est prise en compte dans l'élaboration des rapports ITIE. En effet, les rapports ITIE du Niger présentent un aperçu de l'environnement juridique et du régime fiscal applicables aux industries extractives, notamment les lois et les réglementations en vigueur, les rôles des entités de l'État ainsi que les grandes lignes des réformes en cours et de celles qui sont planifiées.

En outre cette description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives est disponible sur les sites des ministères des Mines et du pétrole, ainsi que celui du DN/ITIE-Niger.

#### 2.2 OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE sont tenus de publier les procédures et condition d'octroi des licences.

Les procédures d'octroi sont publiées sur le site du ministère en charge des Mines et du Pétrole et sont décrites dans le rapport ITIE 2021 et 2022.

Le DN/ITIE-Niger, à travers son site et les rapports ITIE, offre une source importante d'informations sur les octrois de licences dans les secteurs minier et pétrolier. Les données disponibles auprès du DN/ITIE-Niger comprennent les règles statutaires pour les octrois et les transferts de licences et de contrats miniers et pétroliers, ainsi que des données de base sur les licences et contrats. L'absence de définition de critères techniques et financiers dans

l'examen des dossiers, principale lacune dans les procédures d'octroi des licences et contrats, a été corrigée dans le secteur minier avec la prise en compte de cette préoccupation dans la nouvelle loi minière. La définition de critères techniques et financiers reste à faire s'agissant de l'attribution des contrats pétroliers.

### 2.3 REGISTRE DES LICENCES

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE doivent tenir un système de registre public ou de cadastre contenant les informations actualisées et complètes, concernant chaque licence octroyée aux entreprises entrant dans le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le DN/ITIE-Niger a mis en ligne le registre des licences minières et pétrolières. Les informations mises en ligne sur le site internet du DN/ITIE-Niger incluent :

- Pour les mines : les permis de recherche, les permis d'exploitation, les autorisations d'exploitation artisanale et semi-mécanisée, les agréments à la commercialisation ;
- Pour les hydrocarbures : les autorisations exclusives de recherche, les autorisations exclusives d'exploitation et les autorisations exclusives de transport intérieur.

Pour se conformer totalement à l'Exigence 2.3, il reste à mettre en place des portails cadastraux modernes des droits miniers et pétroliers au niveau des ministères en charge des mines et du pétrole.

Les droits miniers octroyés ou renouvelés en 2024 sont mis en ligne sur le site **[www.itieniger.ne](http://www.itieniger.ne)**

### 2.4 CONTRATS

Un plan de divulgation des contrats doit être élaboré et de mis en œuvre. Tous les contrats pétroliers sont publiés au Journal Officiel. Les conventions minières ne le sont pas encore systématiquement.

Le DN/ITIE-Niger a publié sur son site internet tous les contrats et licences de prospection, de recherche et d'exploitation en vigueur.

Le DN/ITIE-Niger est allé au-delà de l'exigence 2.4 en dépassant le cadre des activités de prospection, de recherche et d'exploitation, par la publication sur son site internet de contrats tels que la convention de transport Export, l'accord bilatéral entre le Niger et le Bénin pour le pipeline Export, le contrat de construction et d'exploitation du pipeline de transport avec WAPCO Niger ou encore l'accord de partenariat global (APG) entre le Niger et ORANO.

Même les contrats historiques (premières conventions minières) sont publiés sur le site.

## 2.5 PROPRIETE EFFECTIVE

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE doivent mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou y détiennent une participation directe, et cela devra inclure l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises.

La mise en œuvre de la recommandation de l'étude de cadrage sur la propriété effective relative à la mise en place d'un comité chargé de proposer un cadre juridique est en cours. Ainsi, un Projet d'arrêté portant création d'un comité interministériel chargé de proposer le cadre juridique pour la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs au Niger a été élaboré et soumis à l'appréciation et à la signature de SEM le Premier Ministre.

## 2.6 PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Les sociétés d'Etat du secteur extractif doivent rendre publics leurs comptes financiers audités ou principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie) si des états financiers ne sont pas disponibles. Elles doivent en outre présenter en détail les règles et les pratiques liées aux charges d'exploitation et aux dépenses en capital des entreprises d'État, ainsi qu'aux marchés passés, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise.

La définition de société d'Etat adoptée par le GMC diffère de celle prévue par la loi nigérienne. Les états financiers des entreprises publiques ne sont pas systématiquement publiés sur leurs sites internet et celui du Ministère des Finances. Pour pallier à cette insuffisance, le DN/ITIE-Niger publie sur son site internet, les états financiers mis à sa disposition.

### **EXIGENCE 3 : EXPLORATION ET PRODUCTION**

Cette exigence comporte 3 sous-exigences à savoir :

- 3.1 L'exploration ;
- 3.2 La production ;
- 3.3 L'exportation.

Pour l'ensemble de ces trois sous-exigences, il s'agit de divulguer les données requises en temps voulu.

Le Ministère des Mines publie ponctuellement sur son site les statistiques annuelles de productions des substances minières. Le Ministère du Pétrole ne produit aucune statistique. Aucun des deux ministères ne publie sur son site des données d'exportation, ni de rapport d'activités annuel ; les rapports d'activités sont supposés contenir une vue d'ensemble des industries extractives, y compris de toute activité importante d'exploration.

Cependant, le DN/ITIE-Niger publie sur son site internet les registres des licences minières et pétrolières en vigueur, les statistiques de production et d'exportation des substances minières, les statistiques de production de pétrole brut et de produits pétroliers.

#### **EXIGENCE 4 : COLLECTE DES REVENUS**

L'ITIE exige une divulgation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives.

L'exigence 4 comporte 9 sous-exigences à savoir :

- 4.1 Divulgation exhaustive des taxes et revenus ;
- 4.2 Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature ;
- 4.3 Fournitures d'infrastructures et accord de troc ;
- 4.4 Revenus provenant du transport ;
- 4.5 Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature ;
- 4.6 Paiements infranationaux ;
- 4.7 Niveau de déségrégation ;
- 4.8 Ponctualité des données ;
- 4.9 Qualité des données et assurance de la qualité.

Tous les aspects relatifs aux paiements effectués par les entreprises et aux recettes perçues par l'Etat sont pris en compte dans les rapports ITIE. Un grand nombre de ces informations sont également disponibles sur le site internet. Avec les événements survenus le 26 Juillet 2023, ayant entraîné la dissolution de la cour des comptes, les déclarations de l'Etat pour les rapports 2021 et 2022 n'ont pas pu être certifiées.

**Tableau 3** : Revenus provenant du secteur extractif pour l'année 2021 et 2022

Désignation	Secteur des hydrocarbures		Secteur minier		Total	
	<i>En milliards de FCFA</i>	<i>En %</i>	<i>En milliards de FCFA</i>	<i>En %</i>	<i>En milliards de FCFA</i>	<i>En %</i>
<b>Revenus générés en 2022</b>	<b>154,409</b>	<b>81,42%</b>	<b>32,461</b>	<b>18,58%</b>	<b>189,843</b>	<b>100%</b>
<b>Revenus générés en 2021</b>	<b>86,594</b>	<b>62,5%</b>	<b>45,690</b>	<b>37,5%</b>	<b>139,227</b>	<b>100%</b>
<b>Contribution au PIB en 2022</b>	<b>5%</b>					
<b>Contribution au PIB en 2021</b>	<b>8%</b>					

**Source** : *Rapports ITIE 2021 et 2022*

### **EXIGENCE 5** : AFFECTATION DES REVENUS

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE sont tenus de publier des informations liées à la répartition des revenus provenant des industries extractives, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus figurent au budget national et, le cas échéant, aux budgets des entités infranationales, ainsi que de retrouver les dépenses sociales par entreprise.

Cette exigence comporte 3 sous-exigences à savoir :

- 5.1 Répartition provenant des industries extractives ;
- 5.2 Transferts infranationaux ;
- 5.3 Gestion des revenus et des dépenses.

Le site Internet du DN/ITIE-Niger et les rapports ITIE fournissent des informations complètes sur la traçabilité des recettes de l'Etat provenant des industries extractives.

S'agissant des transferts infranationaux, il convient de noter le transfert de montants au titre des exercices 2021 et 2022 dans le tableau suivant :

Les revenus issus du secteur extractif sont répartis pour 85% au Trésor National et 15% aux collectivités territoriales.

**Tableau 4** : Montant rétrocédé aux régions l'exercice 2022

Régions	Montant rétrocédé en 2022 (en FCFA)
Agadez	1.359.237.171

Diffa	11.116.682.601
Tillabéri	437.214.188

**Source : Rapports ITIE 2022**

### **EXIGENCE 6 : DEPENSES SOCIALES ET ECONOMIQUES**

Cette exigence comporte 4 sous-exigences à savoir :

- 1.1 Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive ;
- 1.2 Dépenses quasi budgétaires ;
- 1.3 Contribution du secteur extractif à l'économie ;
- 1.4 Impact environnemental des activités extractives.

Les informations permettant d'évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des industries extractives sont disponibles dans les rapports ITIE et sur le site internet du DN/ITIE pour certaines d'entre elles. Les dépenses sociales et économiques des entreprises sont faites dans le cadre de déclarations unilatérales.

### **EXIGENCE 7 : RESULTATS ET IMPACT**

Cette exigence comporte 4 sous-exigences à savoir :

- 7.1 Débat public ;
- 7.2 Accessibilité des données et données ouvertes ;
- 7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- 7.4 Examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le rapport d'avancement 2023 a été élaboré.

Des activités de communication ont été menées par le DN/ITIE par le biais des réseaux sociaux.

Il faut noter l'organisation de débats publics autour des chiffres du rapport 2021 par le ROTAB.

La réunion du GMC a été couverte par la presse audio-visuelle publique et privée.

Depuis le 26 juillet 2023, des débats sont organisés sur le secteur extractif, aussi bien sur les médias publics que privés, impliquant parfois les parties prenantes à l'ITIE. Ces débats ne sont pas structurés autour des chiffres et publications du DN/ITIE-Niger d'où la nécessité de rendre le Dispositif plus visible.

S'agissant de l'accessibilité et de l'exploitabilité des données du secteur extractif au Niger, toutes les données sur le site du DN/ITIE-Niger sont en format ouvert.

## V. CONCLUSION

La mise en œuvre de l'initiative dans un contexte caractérisé par une rareté des ressources et la suspension des appuis des partenaires extérieurs.

Cela n'a pas pu permettre de réaliser les activités qui sont prévues dans le plan de travail 2024 dont l'essentiel du financement était attendu des partenaires techniques et financiers.

C'est pourquoi, il devient plus que nécessaire d'envisager un mécanisme de financement des plans de travail basé essentiellement sur les ressources nationales.

Le GMC a d'ailleurs préconisé de réfléchir et de proposer un mécanisme de prélèvement sur les recettes du secteur.

Il devient primordial d'établir une synergie d'actions entre les activités du plan d'action et ceux des différentes parties prenantes.

Le dispositif de suivi évaluation doit être mis en place et opérationnalisé.